

Le problème de l'analogie dans la Critique de la raison pure

OLIVIER FERON^(1*)

Célèbre entre toutes, la thèse heideggerienne sur Kant n'a cessé de provoquer d'innombrables tentatives de réinterprétations de la *Critique de la raison pure*, après la parution du livre *Kant et le problème de la métaphysique* en 1927. Heidegger y pose que l'imagination perd, dans la seconde édition de 1787, le statut de faculté fondamentale et autonome, pour finir assujettie à l'entendement, seul dépositaire de la spontanéité déterminante qui caractérise l'homme comme sujet pensant. Aussi, "relativement au problème central de tout l'ouvrage, la première édition mérite d'être préférée fondamentalement à la seconde"² celle-ci marquant le "recul" de Kant devant le problème fondamental de l'instauration de la métaphysique, celui de la finitude de l'homme.³

La question de la genèse de l'horizon temporel dans lequel Kant insère l'homme moderne est en effet une des plus originale mais également des plus difficile. Que Kant aie eu des difficultés à établir une doctrine parfaitement univoque à ce propos ne surprendra pas. Aussi, en se démarquant de la thèse heideggerienne qui déforce quelque peu le texte, il serait intéressant de revenir sur certaines ambiguïtés que nous a légué Kant dans les différents textes qui traitent du statut de l'imagination dans ses rapports avec l'intuition réceptive d'une part, et avec l'unité de l'aperception d'autre part.

1. La fiction et son double

L'une d'elles concerne l'origine de la forme première de la sensibilité interne, qui enveloppe toute pensée de l'homme moderne, c'est-à-dire le temps. Le "je pense" ne peut se présenter comme évidence première que si la pensée est rapportée à l'expérience et aux data que celle-ci livre. Ces données sensibles ne peuvent nous parvenir qu'inscrites dans les formes spatiotemporelles de notre sensibilité qui les recueillent, et ce antérieurement à tout "traitement de l'information", à toute synthèse. Cette synthèse est effectuée par la faculté d'imagination (*Einbildungskraft*) qui profite de son double statut de réceptivité passive et de spontanéité déterminante pour opérer la jonction entre la sensibilité passive et l'entendement catégorial. Pourtant, si l'expérience s'inscrit dans l'horizon spatio-temporel de la sensibilité, la pensée doit être unifiée qui pense cette expérience, car sans unité de conscience, les objets de l'expérience ne seraient rien pour elle. Pour cette raison même, l'aperception n'aura conscience de son unité que si elle prend elle-même comme objet, et prend

1 Dirección para correspondencia: Olivier Feron. 17b Rue des guillemins B-4000 Liège. Bélgica. Telf. [07-32(41* 52 52 38)- C.I.F.: 409 0195904 08.

2 M. Heidegger, *Kant et le problème de la métaphysique*, trad. A. De Waelhens et W. Biemel, Paris, Gallimard, 1981, 1ère édition 1953, § 35, p. 251.

ainsi conscience de son unité; sans cette réflexivité, elle ne serait rien pour elle-même. Mais comme elle ne peut se percevoir qu'en tant qu'objet de l'intuition interne, c'est-à-dire dans le temps qui en est la forme, «nous ne connaissons notre propre sujet que comme phénomène».⁴ Si donc l'unité du sujet est première comme condition d'une expérience, elle est malgré tout dépendante des formes spatio-temporelles de son intuition, ce qui remet en question le statut d'originalité de cette unité: le «je pense» n'est pas donné dès le départ comme tel.

Comme principe de l'unité de tout divers possible dans une conscience, l'aperception est le pouvoir spontané qui unifie ce divers afin d'en avoir une représentation en tant qu'objet, car «nous ne pouvons rien nous représenter comme lié dans l'objet (*im Objekt verbunden*), sans l'avoir auparavant lié nous-mêmes».⁵ La nature toute entière ne serait qu'une rhapsodie de perceptions anomiques, une simple multitude de représentations dans l'esprit sans son unification sous l'unité de l'aperception, «en cette unité qui seule lui permet d'être appelée objet de toute expérience possible».⁶

Le fait que nous n'ayons accès qu'au phénomène, et jamais à la chose en soi n'enlève rien à la nécessité, pour le divers qui le représente auprès de l'intuition, d'être soumis à la règle unitaire qui en fait un objet. Cet objet de la conscience est la représentant de cet autre objet transcendantal ou X, qui est le principe, le pôle d'unification et la règle jamais accessible par laquelle le divers de l'intuition est synthétisé. Cette règle, contenue en puissance dans l'objet X, n'est que le principe de liaison de l'esprit comme spontanéité qui vise l'objet transcendantal comme nécessairement unitaire; aussi «est-il clair que l'unité que l'objet (*der Gegenstand*) constitue nécessairement ne peut être autre chose que l'unité formelle de la conscience dans la synthèse du divers des représentations».⁷ Mais cette unité n'est que formelle puisqu'elle se réduit à une règle, comme «condition générale suivant laquelle un certain divers peut être posé».⁸ Aussi n'impose-t-il pas que la représentation de l'unité de la conscience soit claire, «pas d'avantage n'importe la réalité de ce Je; mais la possibilité même de la forme logique de toute connaissance repose nécessairement sur le rapport à cette aperception comme à une faculté».⁹

A la fiction de l'objet X, dont l'existence doit être maintenue sous peine de voir son apparaître (*Erscheinung*) se transformer en simple fantasme (*Schein*) répond la fiction heuristique de l'aperception qui est la pure forme logique à laquelle on se réfère «comme si» c'était une faculté¹⁰. Entre les deux fictions nous trouvons tracé le territoire de la subjectivité effective.

2 . Quelle unité pour quelle faculté?

Cette subjectivité se partage entre sensibilité et entendement, réceptivité et spontanéité. Comme

3 cf. M. Heidegger, *Op. Cit.*, p. 275.

4 E. Kant, *Critique de la raison pure*, Trad. A. J. -L. Delamarre et F. Marty, Paris, Gallimard, Pleiade, 1980, p. 870, texte allemand III 122.

5 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1417, IV 85.

6 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1417, IV 85.

7 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1410, IV 80.

8 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1416, IV 85.

9 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1418 note, IV 87.

10 Une compréhension de l'oeuvre kantienne comme basée sur une fiction heuristique n'est pas neuve; elle fut développée par un des plus importants commentateur de Kant du début du siècle, Karl Vaihinger, dans son livre *Die Philosophie von als ob*.

l'aperception n'est qu'un pur principe en vertu duquel une expérience est possible, Kant ne pouvait laisser un simple principe formel être la plus haute faculté de l'esprit, sachant que, comme faculté, elle était une fiction. Aussi rapporte-t-il l'aperception à l'entendement qui mettra en oeuvre, à partir de sa spontanéité, le pouvoir de détermination unifiante de l'unité de l'aperception (et ce dès la première édition de la *Critique*¹¹).

Pourtant, même suppléée par l'entendement, l'aperception n'est pas posée dès le départ comme unité. Pour cela lui manque l'étape décisive de la réflexion sur elle-même en tant qu'acte de détermination. Ce n'est qu'à ce moment qu'apparaîtra l'unité de l'aperception comme identité de la conscience dans les représentations qu'elle détermine. Celles-ci doivent d'abord lui être données (dans l'intuition) et ensuite synthétisées pour que se produise la «prise de conscience» par l'aperception de l'identité d'elle-même dans son acte de détermination. Si cette unité de conscience précède l'unité des représentations et la permet, elle ne pourrait exister sans cette unité des représentations car cette dernière lui permet de prendre conscience d'elle comme conscience identique dans tous ses actes de détermination, «c'est-à-dire que l'unité analytique de l'aperception n'est possible que sous la supposition de quelque unité synthétique».¹² Il s'agit donc bien d'unifier un divers déjà présent dans l'intuition pour que *la* pensée s'appartienne, devienne *ma* pensée.

Or Kant semble attribuer cette synthèse, qui s'applique à un divers sensible, à l'entendement alors que celui-ci est la faculté intellectuelle par excellence, à laquelle il a toujours dénié tout pouvoir d'intuition. Pourtant il ne craint pas d'affirmer que «la liaison n'est pas dans les objets (...) mais elle est uniquement une opération de l'entendement, qui n'est lui-même autre chose que la faculté de lier (*verbinden*) *a priori*».¹³ Aussi l'unité synthétique de l'aperception sera assimilée à l'entendement.¹⁴

Or cela est contradictoire puisqu'alors l'entendement, comme aperception, se donnerait les moyens de son action (c'est-à-dire l'unité consciente, réflexive de son action) comme faculté des catégories. En définitive, cela reviendrait à faire reposer l'unité de l'aperception sur les catégories, ce que Kant refuse car «cette unité, qui précède *a priori* tous les concepts de la liaison, n'est pas la catégorie de l'unité; car toutes les catégories se fondent sur des fonctions logiques dans nos jugements, et dans ces jugements est déjà pensée la liaison, par conséquent l'unité, de concepts donnés. La catégorie présuppose donc déjà la liaison». Et Kant termine en affirmant: «nous devons donc chercher cette unité (comme qualitative), plus haut encore, savoir en ce qui contient le principe même de l'unité des concepts divers dans le jugement, *par conséquent de la possibilité de l'entendement, même dans son usage logique*».¹⁵ Non seulement l'unité de l'aperception est posée comme unité anté-catégoriale, mais c'est d'elle que dépend l'entendement dans sa possibilité comme dans son usage.

Déjà en 1781 Kant avait eu beaucoup de difficultés à fixer nettement l'origine de l'unité de l'aperception. Le statut de la synthèse pure de l'imagination qui en était la condition était fort flottant: «...mais cette unité synthétique suppose une synthèse ou la renferme...».¹⁶ Comme telle, cette

11 cf. E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1420, IV 88: «L'unité de l'aperception relativement à la synthèse de l'imagination est l'entendement, et cette même unité, relativement à la synthèse transcendantale de l'imagination, est l'entendement pur».

12 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 854, III 109.

13 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 855, III 110.

14 «L'unité synthétique de l'aperception est donc bien le point le plus élevé auquel on doit rattacher tout l'usage de l'entendement (...), cette faculté est donc bien l'entendement». E. Kant, *Op. Cit.*, p. 854 note, III 109. A remarquer cette constante tentation de réifier l'aperception, qui n'est qu'un principe et non une faculté.

15 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 852, III 108; nous mettons en italiques.

16 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1419, IV 88, nous mettons en italiques.

phrase est absurde car comment une chose qui dans un premier temps n'est pas unifiée pourrait renfermer une synthèse qui dans un deuxième temps lui donnerait l'unité d'elle-même? Sans doute cela n'a-t-il pas plus de sens que de laisser à l'entendement les moyens de se donner la possibilité de les déployer.

Le problème semble insoluble, du moins lorsqu'on ne s'occupe que du pôle intellectuel ce que nous avons fait jusqu'à présent. Car l'unité de l'aperception étant le principe de toute expérience, il faut que son unification réflexive se fasse *a priori*, indépendamment de l'expérience qu'elle précède et permet. Or, cette unité n'est atteignable que par unification d'un divers donné dans l'intuition. Ce divers ne peut provenir de l'extérieur mais doit être pur. La seule faculté capable de le fournir dans sa synthèse est l'imagination: «La synthèse productive de l'imagination peut seule avoir lieu *a priori* (*Es kann aber nur die produktive Synthesis der Einbildungskraft a priori stattfinden*). Le principe de l'unité nécessaire de la synthèse pure (productive) de l'imagination est donc, antérieurement à l'aperception, le fondement de la possibilité de toute connaissance, particulièrement de l'expérience».¹⁷ Ceci nous renvoi à l'autre pôle, subjectif, de la sensibilité. Car se pose la question de l'origine et de la réalité de ce divers, «produit» de l'imagination, dans le seul but de permettre à l'aperception-entendement d'exercer sa spontanéité déterminante afin de prendre conscience de l'unité de l'acte de détermination dans un processus réflexif.

3 . Les deux unités

La synthèse qui permet l'unité de l'aperception porte sur un divers qu'elle unifie en vue d'une représentation unifiée, ce qui revient à obtenir un objet. «Donner un objet (*einen Gegenstand*), si cela ne doit pas être à nouveau entendu de façon seulement médiate, mais être immédiatement présenté dans l'intuition, n'est pas autre chose qu'en rapporter la représentation à l'expérience (qu'elle soit réelle ou bien possible)».¹⁸ Or l'aperception comme principe porte bien sur la possibilité de l'expérience.¹⁹ Pour son unification, il ne saurait d'ailleurs en être autrement puisque sinon on ferait appel à des données sensibles. Le divers ici visé ne l'est donc que dans sa possibilité, dans l'éventualité de sa future apparition. Celle-ci ne se rapporte pas au divers même mais à l'horizon dans lequel il pourra se manifester: «l'expérience a donc pour fondement des principes de sa forme *a priori*, c'est-à-dire des règles générales de l'unité dans la synthèse des phénomènes».²⁰ L'unité visée est celle de la forme qui va accueillir l'expérience; celle-ci doit lier son unité à celle de l'aperception. Cela va de soi si on se rappelle les deux fictions qui sous-tendent le schéma de la subjectivité transcendante: objet X et unité de l'aperception. Toutes deux sont pôle d'unité, l'unité de l'une engageant et la permettant. On en arrive à un jeu de renvoi entre le plan sensible et le plan intellectuel: d'une part l'unité de l'aperception comme unité anté-catégoriale de l'acte de détermination du divers; de l'autre l'unité de la forme de l'intuition qui permet la synthèse du divers en le renfermant dans les limites de sa possible appréhension. D'une part, nous aurions la puissance de détermination synthétique qui unifie le divers en vue d'obtenir une représentation unifiée, c'est-à-dire un objet; d'autre part le fondement de la possibilité de la réception d'un divers, c'est-à-dire l'expérience.

17 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1419, IV 88, traduction modifiée.

18 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 897, III 144.

19 Cf. E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1419, IV 87.

20 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 897, III 145.

Leur imbrication est étroite et nécessaire: «Quand on parle de différentes expériences, il ne s'agit alors que d'autant de perceptions, en tant qu'elles appartiennent à une seule et même expérience générale. L'unité complète et synthétique des perceptions constitue, en effet, précisément la forme de l'expérience, et elle n'est rien d'autre que l'unité synthétique des phénomènes d'après des concepts».²¹

L'unité de l'expérience en général (*allgemeine Erfahrung*) est bien l'unité de la forme des différentes expériences empiriques. En d'autres termes, «la conscience empirique qui accompagne différentes représentations est elle-même dispersée et sans relation avec l'identité du sujet».²² Celle-ci ne s'acquiert que par son action synthétique sur des représentations non empiriques (sinon, la contingence des représentations *a posteriori* compromettrait la nature *a priori* de l'unité de l'aperception). Car «l'identité numérique est inséparable de cette dernière [toute la conscience de soi possible], à titre de représentation transcendante, et elle est certaine *a priori*, puisque rien ne peut arriver à la connaissance qu'au moyen de cette aperception originaire. Or, comme cette identité doit nécessairement intervenir dans la synthèse de tout le divers des phénomènes, en tant qu'elle doit devenir connaissance empirique, les phénomènes sont soumis à des conditions *a priori* auxquelles leur synthèse (celle de l'appréhension) doit être complètement conforme. Or la représentation d'une condition générale (*eine allgemeine Bedingung*), suivant laquelle un certain divers peut être posé (d'une manière homogène par conséquent) s'appelle une règle (*eine Regel*) et elle s'appelle une loi (*ein Gesetz*) quand ce divers doit être posé ainsi».²³ Donc l'aperception, en présidant à toute synthèse empirique, particulière, doit avant tout se représenter en tant que condition générale, et ce dès la synthèse de l'appréhension: «sans elle en effet, nous ne pourrions pas avoir *a priori* ni les représentations de l'espace, ni celles du temps, puisque celles-ci ne peuvent être produites (*erzeugt werden können*) que par la synthèse du divers que représente la sensibilité dans sa réceptivité originaire (*in ihrer ursprünglichen Receptivität*)».²⁴

Ces représentations sont donc la marque objective de cette règle, qui en tant que telle n'est rien, sinon la marque d'une limitation de l'usage que peut faire l'entendement des catégories dans leur application au divers sensible contenu dans l'espace et dans le temps. Ceci fait de l'espace et du temps des schèmes.²⁵ La capacité d'unification qu'ils contiennent en puissance, qui n'est que celle du champ de l'expérience en général, implique et permet la future unité de l'objet de l'expérience. Dans tous les cas, le pouvoir de l'aperception *concourt* à la synthèse, à commencer par les formes de la sensibilité, car «elle sert de fondement à la *possibilité* de toutes les connaissances, l'unité transcendente de la synthèse de l'imagination est la forme pure de toute connaissance possible, au moyen de laquelle, par *conséquent* tous les objets de l'expérience possible doivent être représentés *a priori*»²⁶.

21 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1414, IV 83, nous mettons en italiques.

22 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 854, III 109.

23 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1416, IV 85; nous mettons en italiques.

24 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1407, IV 77. Phrase très curieuse puisqu'elle parle d'une réceptivité originaire de la sensibilité qui renvoie au caractère général de constitution de possibilité de l'expérience dans une situation archétypale. Le caractère de «jaillissement original» ne renvoie pas à une quelconque capacité productive de la sensibilité qui est clairement définie comme passive dans sa réceptivité; la production fait signe vers l'action de l'imagination dont Kant parlera un peu plus loin (IV 88).

25 cf. E. Kant, *Op. Cit.*, p. 886, III 135: «Cette condition formelle et pure de la sensibilité, à laquelle le concept de l'entendement est restreint dans son usage, nous l'appellerons le schème de ce concept de l'entendement...». Or le schème «n'est toujours en lui-même qu'un produit (*ein Produkt*) de l'imagination», ce qui marque bien le rôle productif de l'imagination pure dans cette synthèse *a priori*.

26 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1420, IV 88.

Cette représentation est donc bien l'unité objective du champ de l'expérience par la constitution du caractère du territoire de la sensibilité, sans laquelle il n'y aurait pas de synthèse de la compréhension, les objets de l'expérience s'évanouissant avec les consciences d'objets sans liens les unes avec les autres.²⁷

Ce principe est objectif qui constitue l'expérience et se nomme l'affinité.²⁸ Sa caractérisation comme loi, comme règle universelle fait renvoi à ces principes de l'expérience que sont ses formes comme «règles générales de l'unité dans la synthèse des phénomènes».²⁹ L'affinité, comme principe abstrait, permet la concaténation objective du divers de l'expérience, et ce, *a priori*; mais ce divers doit être représenté dans sa possibilité générale, donc *a priori* afin que, par différenciation naisse la représentation de l'unité de la conscience qui le contient. En ce sens, l'affinité permet l'expérience comme «unité complète et générale et par conséquent nécessaire, de la conscience dans le divers des perceptions».³⁰ Ce pouvoir intellectuel est premier. Mais la nécessité de sa représentation objective, de son intuition comme présence réelle et immédiate de l'objet «pensée» fait de la sensibilité l'horizon primordial qui contient la condition de sa réalité effective. Ce qui est visé est donc bien l'intuition, en vue de laquelle la pensée met son pouvoir en action par sa faculté des règles. La fin est l'intuition comme nous en prévenait déjà la première phrase de *l'Esthétique transcendantale*.³¹ Elle seule montre la réalité objective des règles de l'unité dans la synthèse de l'expérience, dans sa possibilité même.

4. L'analogie des fonctions

Ce jeu de renvoi entre *unité* analytique et unité synthétique pose la *question* de la primauté de l'une sur l'autre, ainsi que du statut de cette réflexion. Celle-ci prend la forme de l'analogie de proportionnalité telle qu'Aristote la développe dans *l'Éthique à Nicomaque* (V,3,1131 a 31-32), qui se déploie sur le modèle $a/b = c/d$, structure de stricte proportionnalité mathématique qui consiste «en une égalité de rapports supposant au moins quatre termes».³² Partant de cette structure, on peut dire que: l'aperception rapporte son action unifiante à la conscience dans le divers des perceptions, de la même manière que l'imagination rapporte son action unifiante à la forme de l'expérience.

Ce schéma se justifie en regard d'un passage dont la traduction a toujours été fautive jusqu'à présent, et ce quelque en soit l'édition. Il s'agit d'une note de la variante de 1781. Après avoir établi la nécessité de poser une conscience transcendantale qui soutienne toute conscience empirique possible, Kant poursuit: «Ici, il y a alors une unité synthétique du divers (de la conscience), qui est

27 cf. E. Kant, Op. Cit., p. 1422, IV 90: «En effet, encore que nous eussions la faculté d'associer des perceptions, la question resterait pourtant en soi tout-à-fait indéterminée et contingente, de savoir si ces perceptions seraient aussi associables, et même au cas où elles ne le seraient pas, il pourrait y avoir une multitude de perceptions, et même toute une sensibilité, où beaucoup de consciences empiriques se rencontreraient dans mon esprit, mais séparées et sans appartenir à une conscience de moi-même, ce qui est impossible».

28 cf. E. Kant, Op. Cit., p. 1422, IV 90.

29 E. Kant, Op. Cit., p. 897, III 145. Cf. note 18.

30 E. Kant, Op. Cit., p. 1415, IV 84.

31 cf. E. Kant, Op. Cit., p. 781, III 49, nous mettons en italiques: «De quelque manière et par quelque moyen qu'une connaissance puisse se rapporter à des objets, le mode par lequel elle se rapporte immédiatement à des objets, et que toute pensée, à titre de moyen, prend pour fin, est l'intuition (...*worauf alles Denken als Mittel abswekt, die Anschauung*)».

32 D. Giovannangeli, *La fiction de l'être*, Bruxelles, De boeck, 1990, p. 49, qui distingue nettement ce thème du problème de l'équivocité de l'être et du renvoi à une unité focale de signification, développé par P. Aubenque.

reconnue *a priori*, et, de la même manière, [elle] sert de fondement à des propositions synthétiques *a priori*, qui concernent la pensée pure, comme l'espace et le temps, à propos de telles propositions, qui concernent les formes de l'intuition (*Hier ist nun eine synthetische Einheit des Mannigfaltigen, (Bewußtsein) die a priori erkannt wird, und gerade so den Grund zu synthetischen Sätzen a priori, die das reine Denken betreffen, als Raum und Zeit zu solchen Sätzen, die die Form der bloßen Anschauung angehen, abgibt*)³³. Cette unité synthétique absolument première est le principe «absolument premier et synthétique de notre pensée en général», dont la simple représentation est le Je. Mais en tant que principe, il ne peut pas être rapporté comme tel à une simple faculté: «Que cette représentation soit claire (conscience empirique) ou obscure, cela n'importe pas ici, pas davantage même n'importe la réalité de ce Je; mais la possibilité même de la forme logique de toute connaissance repose nécessairement sur le rapport à cette aperception comme à une faculté».³⁴

Ainsi donc nous disposons d'un principe absolument fondamental puisqu'il permet à la fois l'expérience en ce qu'elle se rapporte à une conscience réelle de soi, et la forme de l'expérience qui est la condition *a priori* de l'assemblage de tout divers en une connaissance. Ce principe se répartit donc selon deux voies strictement complémentaires. D'une part une unité de la pensée qui porte sur les possibles consciences empiriques qui doivent s'y référer comme à la seule unité de toutes nos représentations qui peuvent jamais nous parvenir, afin que ces représentations soient quelque chose pour nous; d'autre part une unité de la forme de l'intuition dans laquelle vont être collectées de manière synthétique, et par là déterminées en unités représentatives, ces mêmes différentes représentations.

Au niveau de la pensée pure, l'aperception sert de principe de l'unification du divers en vue de l'obtention d'un objet que l'on puisse ranger sous un concept; il est «le principe transcendantal de l'unité de la conscience dans la synthèse du divers de toutes nos intuitions, par conséquent aussi des concepts des objets en général, par suite encore de tous les objets de l'expérience principe sans lequel il serait absolument impossible de penser quelque objet pour nos intuitions...».³⁵ En clair, «l'unité que l'objet constitue nécessairement ne peut être autre chose que l'unité formelle de la conscience dans la synthèse du divers des représentations».³⁶ Elle est la condition transcendantale qui permet à la nature toute entière d'être objet d'expérience.

Comme la constitution de ce pôle objectif d'unité doit se produire *a priori* (sans quoi l'unité de l'aperception verrait sa genèse reposer sur des bases empiriques donc contingentes), le divers ici visé ne peut qu'être indépendant de l'expérience empirique; vu que son unification en objet se fait sous le concept, l'opération porte le nom de jugement: le processus entier est donc un jugement synthétique *a priori*.

Mais celui-ci, même constitué indépendamment de toute source empirique, est soumis à des conditions. En effet, «le principe suprême de tous les jugements synthétiques est donc que tout objet est soumis aux conditions nécessaires de l'unité synthétique du divers de l'intuition dans une expérience possible».³⁷ Ces conditions portent sur le divers même qui est synthétisé: «l'expérience

33 E. Kant, *Kritik der reinen Vernunft*, Hamburg, Felix Meiner, 1956, pp. 171-2, IV 87. Il s'agit ici de notre traduction; Nous mettons en italiques. Le texte de la traduction française se trouve p. 1419, *Op. Cit.*

34 E. Kant, *Loc. Cit.*

35 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1411, IV 81. Nous mettons en italiques. Kant poursuit en précisant que l'objet comme produit synthétique ne le doit qu'au concept, renvoyant ainsi à la communauté d'action entre l'aperception et l'entendement, et ce dès 1781.

36 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1410, IV 80. Cela implique immédiatement la nécessité pour ce divers d'être (déjà) donné dans l'intuition, sans quoi le principe formel de l'unité de la conscience n'aurait pas d'«objet» sur lequel faire porter son action.

37 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 898, III 145. Nous mettons en italiques.

a donc pour fondement des principes de sa forme *a priori* c'est-à-dire des règles générales de l'unité dans la synthèse des phénomènes; et la réalité objective de ces règles, comme conditions nécessaires peut toujours être montrée dans l'expérience, et même dans sa possibilité». ³⁸ Les conditions qui limitent les jugements synthétiques *a priori* sont les formes de l'expérience, c'est-à-dire l'espace et le temps. Cela semble nécessaire puisqu'avant d'avoir des objets de l'expérience, il faut préciser les conditions de possibilité de cette dernière. Celle-ci n'existe qu'en tant qu'unifiée puisqu'il y aurait alors plusieurs expériences, ou, en d'autres termes, plusieurs consciences d'expérience. La détermination *a priori* des formes de l'expérience ³⁹ précède donc l'action de la pensée qui s'applique à son contenu, puisque «l'expérience, comme synthèse empirique, étant donc dans sa possibilité l'unique mode de connaissance, qui donne de la réalité à toute autre synthèse, celle-ci, comme connaissance *a priori*, n'a elle-même de vérité (d'accord avec l'objet) qu'autant qu'elle ne contient rien de plus que ce qui est nécessaire à l'unité synthétique de l'expérience en général». ⁴⁰ Cette unité est le fait, comme nous l'avons vu de l'aperception. Mais celle-ci dépend des conditions *a priori* de sa forme, ⁴¹ qui sont les schèmes produit par la synthèse productive *a priori* de l'imagination à titre de détermination de la sensibilité.

A ce titre, «le principe de l'unité nécessaire de la synthèse pure (production) de l'imagination est donc, antérieurement à l'aperception, le fondement de la possibilité de toute connaissance, particulièrement de l'expérience». ⁴² En d'autres termes: «Les conditions de la possibilité de l'expérience en général sont en même temps les conditions de la possibilité des objets de l'expérience». ⁴³ Ou encore différemment: «...l'unité analytique de l'aperception n'est possible que sous la supposition de quelque unité synthétique». ⁴⁴

Tout ceci ne fait que marquer la remarquable continuité du projet poursuivi par Kant au long de sa révision du texte original, ne cherchant qu'à affiner ce qui avait été posé dans l'édition de 1781.

Nous en trouvons encore un exemple dans une note du § 26 de l'*Analytique des concepts* datant de 1787. Kant y distingue à propos de la synthèse de l'appréhension, entre la forme de l'intuition et l'intuition formelle, la première ne donnant simplement que le divers, la seconde, l'unité de la représentation. Cette unité dit-il, «je l'avait attribuée simplement à la sensibilité, pour faire remarquer seulement qu'elle est antérieure à tout concept, bien qu'elle suppose à vrai dire une synthèse, qui n'appartient pas au sens, mais par laquelle tous les concepts d'espace et de temps deviennent d'abord possibles. En effet, puisque par cette synthèse (alors que l'entendement détermine la

38 E. Kant., *Op. Cit.*, p. 897-8, III 145. Nous mettons en italiques.

39 Celle-ci prend la forme analogique des jugements synthétiques *a priori*, en montrant la structure de l'opération de détermination bien qu'on ne puisse pas réduire cette dernière à un simple jugement synthétique *a priori*, puisque cela présupposerait l'existence d'un divers à unifier contenu dans un champ d'intuition qui lui-même ne serait pas encore déterminé, ces jugements «synthétiques se rapportent donc, *bien que d'une manière médiate*, à l'expérience possible, ou plutôt à la *possibilité même de cette expérience*, et c'est là-dessus qu'ils fondent la validité objective de leur synthèse». E. Kant, *Op. Cit.*, p. 898, III 145. Nous mettons en italiques.

40 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 898, III 145.

41 cf. E. Kant, *Op. Cit.*, p. 897, III 145: «l'expérience a donc pour fondement des principes de sa forme *a priori*, c'est-à-dire des règles générale de l'unité dans la synthèse des phénomènes».

42 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 1419, IV 87.

43 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 898-9, III 145, passage commun aux deux éditions. On trouve d'ailleurs le même texte dans le passage de 1781 supprimé: «Les conditions *a priori* d'une expérience possible sont en même temps les conditions de la possibilité des objets de l'expérience», p. 1414-5, IV 84.

44 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 854, III 110. Ce texte n'est que la manière dont Kant résout la contradiction apparente de la fameuse phrase de 1718 qui établissait que «cette unité synthétique (de l'aperception) suppose une synthèse ou la renferme», (p. 1419, IV 88).

sensibilité) l'espace et le temps sont d'abord donnés comme intuitions, l'unité de cette intuition *a priori* appartient à l'espace et au temps, et non au concept de l'entendement (§ 24).⁴⁵

Cette unité extérieure au sens mais antérieure au concept n'est autre que l'unité du Je pense comme précisé dans le §15 (cf. p. 3, note 13), et rapportée à la synthèse de l'appréhension, la doctrine ne change pas par rapport à la première édition.⁴⁶ Si l'espace et le temps sont dits être «donnés», ce n'est que par rapport à la nécessaire priorité logique qui revient à l'aperception comme unité de conscience de soi, qui est la condition de l'unité de l'expérience, afin que l'expérience soit une et m'appartienne. Mais cette conscience est toujours déjà prise dans les formes de la sensibilité puisque son unité dépend de l'unité qu'elle impose à l'objet (réel, ou, comme dans ce cas, possible) qui ne peut se manifester que dans le sens.

Il n'y a pas d'antériorité de l'une sur l'autre, mais une parfaite coïncidence de leur action réciproque. L'unité de l'aperception, si elle dépend de l'unification du champ de l'expérience sensible, ne donne pas moins «en même temps» l'unité de l'action d'unification, qui se produit dans la synthèse de l'appréhension: «l'unité de la synthèse du divers, hors de nous ou en nous, par conséquent aussi une liaison, à laquelle doit être conforme tout ce qu'il faut représenter de manière déterminée dans l'espace et le temps, est elle-même déjà donnée *a priori*, comme condition de la synthèse de toute appréhension, avec (et non dans) ces intuitions». ⁴⁷ Cette liaison est bien identifiée comme extérieure à l'intuition et à sa détermination, puisque cela renverrait alors à l'action des catégories via la médiation de l'imagination schématique, ce que Kant a exclu en indiquant nettement que la liaison est à rechercher plus haut que dans les catégories (cf. §15 et note 13, p. 3 supra). Mais cette extériorité ne fait que marquer qu'elle est synchronique, contemporaine de cette synthèse («avec ces intuitions»), imprimant à l'action qui s'exerce au plan sensible l'unité d'action qui la rapporte à un sujet conscient du fait que cette action lui appartient, est sienne.⁴⁸ Ici encore nous trouvons cette distribution des rôles des pôles intellectuels et sensibles selon une même structure d'action. En résumé nous pouvons décrire ce schéma comme suit:

l'unité de l'aperception est		l'unité de la forme de
_____	comme	_____
à l'unité de l'objet		est à l'unité de l'expérience.

rejoignant le schéma de répartition proportionnel des fonctions tel que nous l'a légué Aristote. Mais ce schéma se distribuerait sur deux plans, si l'on ne veut pas introduire d'hiatus entre les deux fonctions, de manière à distinguer un niveau «logique» général du schéma, où la conscience

45 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 873, III 124.

46 «Or, comme cette identité [celle de l'aperception originaire] doit nécessairement intervenir dans la synthèse de tout le divers des phénomènes, en tant qu'elle doit devenir connaissance empirique, les phénomènes sont soumis à des conditions *a priori*, auxquelles leurs synthèse (celle de l'appréhension) doit être complètement conforme». (p. 1416, IV 85).

47 E. Kant, *Op. Cit.*, p. 873 III 125.

48 C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le sujet ne peut jamais se percevoir que comme phénomène, même et surtout lorsqu'il s'affecte lui-même (comme c'est le cas lors de la «constitution» des formes de l'intuition, comme «manière dont l'esprit est affecté par sa propre activité» p. 807 III 70), ce que Kant indique, dans la note du §24 où il indique qu'à l'intérieur du sens interne, «nous nous intuitionnons par là nous-mêmes, tels seulement que nous sommes affectés intérieurement par nous-mêmes, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'intuition interne, nous ne connaissons notre propre sujet que comme phénomène, mais non selon ce qu'il est en soi» (p. 870 III 122).

théorique posée en général se démarquerait de son actualisation par une détermination théorique du sensible donné en général, puis dans un de ses aspects singuliers. Nous aurions alors une telle distribution:

l'unité opératoire transcendante <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> est à l'unité «opérative» transcendante	comme	la forme de l'expérience sensible en général <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> est à l'unité d'une science naturelle particulière
---	-------	--

Mais il faudrait alors lui adjoindre son pendant fini, où

l'unité du Je serait <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> à l'unité de l'Objet	comme	la forme espace / temps <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> à l'unité factuelle
--	-------	---

L'unité analytique de l'aperception supporte donc la possibilité logique de donner une conscience à l'objet perçu via la synthèse que lui imprime l'imagination à l'intérieur des formes de l'intuition. L'unité opératoire logique étend ainsi son champ en droit à l'infini, champ seulement limité par l'inclusion d'une forme de détermination, qui produit une unité formelle synthétique de détermination de ce champ.

Mais comme l'unité synthétique repose sur l'action d'unification temporelle, dont l'extension est en droit indéfinie, c'est l'unité analytique qui prendrait la décision d'imposer une limite à ces développements sans fins, décision de reconnaissance de l'objet comme unité opposée, partant fondant ainsi toute possibilité d'action morale.

(Junio de 1993)